

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 11 mai 2020 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

29, chemin du Bocage - lot 5 134 620 du cadastre du Québec

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- en cour avant, ajout d'un second étage à une distance de 4.41 mètres de la ligne de lot avant alors que la norme actuellement prescrite est de 6.1 mètres en vertu de la grille des usages et des spécifications (annexe C) du règlement de zonage numéro 69-07.

Toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre des questions ou observations au conseil municipal avant le vendredi 8 mai 2020, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
j.grondin@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 24 avril 2020.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin





CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du code municipal)

Dérogation mineure 31, chemin du Bocage - lot 5 134 622 du cadastre du Québec

Je soussignée, Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, le 22 avril 2020, entre 10h00 et 16h00, les copies nécessaires aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-quatre avril deux mille vingt.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Julie Lemelin